

Et M. l'Orateur, lorsque nous considérons les milliers de milles de côtes maritimes qui offrent à notre travail d'inséparables richesses, les 100,000 marins qui dans notre jeune pays sont déjà, soit directement, soit indirectement, employés à l'exploitation de nos pêcheries, l'énergie, la hardiesse et l'habileté de nos pêcheurs que plusieurs d'entre nous ont vus à l'œuvre bien des fois, je ne puis m'empêcher de croire que l'avenir, que l'avenir surtout des provinces de la Nouvelle-Ecosse, de Québec, du Nouveau-Brunswick et de l'Île du Prince-Edouard qui peut-être ne sont pas, dans toute leur étendue, aussi favorables à la culture que nos provinces de l'Ouest, dépend beaucoup de l'encouragement et de la protection que nous donnerons à notre population maritime, et qu'une des principales sources de notre prospérité nationale se trouve au fond de ces mers dont jusqu'ici nous n'avons pas peut-être assez connu et assez apprécié la valeur.

« La pêche, » nous dit le célèbre écrivain Lacépède, « a précédé la culture des champs. Elle convient aux peuples les plus civilisés, et loin de s'opposer au progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, elle en multiplie les heureux résultats.

Si dans l'enfance des sociétés la pêche procure à des hommes encore à demi sauvage, une nourriture suffisante et salubre, si elle les accoutume à ne pas redouter l'inconstance de l'onde, si elle les rend navigateurs, elle donne aux peuples policés d'abondantes moissons pour les besoins du pauvre, des tributs variés pour le luxe du riche, des préparations recherchées par le commerce lointain, des engrais féconds pour les champs peu fertiles; elle force à traverser les mers, à braver les glaces du pôle, à supporter les feux de l'Équateur, à lutter contre les tempêtes; elle crée des marins expérimentés, des commerçants audacieux, des guerriers intrépides.

Toutes les nations aujourd'hui à la tête du progrès, de la civilisation et du commerce, et notamment les Anglais, les Français, les Hollandais, les Américains, les Norvégiens, etc., reconnaissent aux produits de la mer autant d'importance qu'aux produits du sol; car, cette importance n'est pas seulement en raison des richesses immenses qui peuvent être tirées du fond de la mer, sans apparemment en épuiser la source, mais parce que les pêcheries sont une école à nulle autre pareille, pour un grand nombre d'hommes solides, aguerris contre les dangers, habiles au commerce en temps de paix et parmi lesquels le pays trouvera toujours de vaillants défenseurs en temps de danger national.

Borné au nord par l'Océan Arctique, à l'est par l'Océan Atlantique et à l'ouest par l'Océan Pacifique, le Canada possède, M. l'Orateur, au moins 10,000 milles de côtes maritimes bordées par des eaux riches en poissons commerciaux de toutes sortes.

C'est à ces magnifiques pêcheries que nos voisins de l'Union américaine voulaient avoir accès. Ils prétendaient avoir, comme nous, le droit de puiser à cette source de richesse. Le fait qu'ils ont toujours tenu avec tant de ténacité au droit et à la liberté commune de les exploiter, l'empressement qu'ils ont toujours manifesté pour obtenir la jouissance de ces privilèges lucratifs et étendus, constituent la meilleure preuve de l'importance de leur possession et de leur valeur industrielle et commerciale. Et nous devons savoir gré, M. l'Orateur, au gouvernement actuel d'avoir compris l'importance et la valeur de cette propriété nationale, et d'avoir pris les moyens de la défendre contre les empiètements de nos voisins, tout en conservant les bons rapports qui ne doivent cesser d'exister entre deux peuples qui ont des intérêts identiques à protéger.

Quoique nos pêcheries soient loin d'avoir acquis encore tout le développement dont elles sont susceptibles, leur produit annuel qui en 1870 n'était que de \$7,000,000, s'élève aujourd'hui à une somme de près de \$20,000,000.

Et pourtant, bien que l'organisation extérieure de notre département des pêcheries et nos moyens de recueillir des statistiques soient cités comme modèles, cette organisation, comme toutes celles de ce genre d'ailleurs, laisse beaucoup à désirer, et l'on comprend facilement que dans un pays aussi vaste et aussi étendu que le Canada, où chaque habi-

M. JONAS

tant des bords de la mer, ou de nos grands lacs,—véritables mers intérieures,—peut, à quelques pas de sa demeure, aller puiser la nourriture de sa famille, il est impossible pour nos statisticiens d'arriver dans leurs rapports à une précision mathématique. Ces 20,000,000 de piastres ne représentent donc pour ainsi dire que la valeur du poisson préparé pour le commerce; et pour bien se rendre compte de leur valeur totale, il faudrait ajouter à ce montant la valeur du poisson pris pour la consommation locale, et même la valeur du poisson pris dans les eaux canadiennes par les pêcheurs étrangers et surtout par ceux de la république voisine.

Ainsi, comme le disait mon honorable ami, le député de Northumberland (M. Mitchell), lorsqu'il présidait avec tant de talent et tant d'honneur pour lui-même et pour son pays, aux destinées du département de la Marine et des Pêcheries du Canada: soit que nous les considérions au point de vue de l'étendue, de l'importance, de l'abondance de l'aliment qu'elles fournissent, ou au point de vue de leur valeur plus grande encore, comme ressources susceptibles d'un développement toujours croissant, et d'une reproduction illimitée, les riches pêcheries qui bordent les côtes du Canada, sont une propriété nationale précieuse et durable.

Employant annuellement un capital de plusieurs millions de piastres, donnant de l'occupation et des moyens de subsistance à des centaines de mille personnes, encourageant la carrière maritime, favorisant le développement de notre marine commerciale et notre commerce avec l'étranger, tenant constamment en activité et en disponibilité une classe énergique et vigoureuse de marins, elles méritent notre sérieuse attention, une appréciation éclairée et une protection en rapport avec leur valeur et leur importance.

Cependant, M. l'Orateur, quoique connaissant bien toute leur valeur et toute leur importance, nous devons réclamer du gouvernement, protection pour nos pêcheries, nous n'avons pas le droit d'exiger que l'on sacrifie à cette protection des intérêts plus grands.

Il nous faut aussi tenir compte, et un compte sérieux, du puissant intérêt que nous avons à conserver avec les soixante millions d'habitants de la République voisine, des relations commerciales les plus amicales possibles. Il ne faut pas perdre de vue que la continuation de relations trop tendues qui existaient l'an dernier entre les États-Unis et le Canada, pouvaient être cause de conflits sérieux et faire un tort immense au commerce des deux pays. C'est ce qu'ont compris les membres de l'administration actuelle, et ils ont certainement droit non seulement aux félicitations, mais même à la reconnaissance du pays tout entier.

L'on comprendra facilement, M. l'Orateur, que pour faire cesser le malaise que créait l'interprétation du traité de 1818, pour en venir à une entente sur une question où tant d'intérêts divers étaient en jeu, des concessions réciproques étaient nécessaires; mais la discussion des clauses du traité que nous serons appelés à ratifier, fera voir que nous n'avons rien cédé de trop, que nous n'avons fait aucune concession d'importance majeure et que les récriminations qui déjà se font entendre n'ont pas leur raison d'être.

Représentant dans cette Chambre un comté ayant de grands intérêts dans la protection des pêcheries, je serais le premier à retirer mon appui au gouvernement si je pensais que l'on nous eût sacrifiés dans cette conférence de Washington; mais je suis heureux de pouvoir me déclarer satisfait et de constater que les intérêts de mes constituants ont été sauvegardés autant que possible par ce traité qui ne pourra que développer les relations entre les deux pays et faire disparaître un élément de conflit sérieux et dangereux qui aurait pu amener des complications graves et compromettre la paix, nécessaire surtout à l'avancement de notre jeune pays et au développement de ses immenses ressources.

La refonte et l'amendement des lois relatives à nos chemins de fer, l'acte concernant l'élection des membres de la Chambre des Communes, l'acte des élections contestées,